



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS 31

Fédération des Chasseurs 31
Rapport d'activité 2024-2025

Sommaire

L'édito du président	3
L'année 2024-2025 en images	4
Vie Fédérale	10
Partenaires et convention	10
Partenariat FRCO	12
Service Adhérents	14
Espace adhérents et réglementaire	14
Toujours plus près de vous	15
Service Formations	16
ESOD	19
Suivi Faune Sauvage	21
Bécasse des bois	21
Palombe	22
Caille des blés	23
Perdrix rouge	24
Faisan de Colchide	26
Lièvre d'Europe	27
Chevreuil	28
Sanglier	28
Cerf élaphe	30
Isard	31
Perdrix Grise de Montagne	32
Service dégâts de gibier	33
Geochasse	34
Service environnement	35
AVESPYR : agir pour la conservation du Grand Tétras dans les Pyrénées	35
La restauration des mares en Haute-Garonne grâce à Trame Verte et Bleue	36
Via Fauna et Fonds Vert ILT pour restaurer et préserver les continuités écologiques	37
Oc'sanglier et Fonds Vert Polliniseurs pour gérer le sanglier en ville	39
EKOGNITION : un sentier pédagogique pour éveiller les enfants à la nature	40
Les prestations environnementales	41
Service Communication	43
Service Guichet Unique	45
Les élus de la FDC31	46
Le personnel fédéral	48
Organigramme des services	50



Edito



du Président de la Fédération des Chasseurs 31



En Haute-Garonne, la saison 2024/2025 fut marquée par la mise en place de l'application « Geochasse », le carnet de battue numérique des ACCA, mais aussi la déclaration des prélevements de grand gibier à l'approche ou à l'affût.

Geochasse est la contrepartie de la convention pluriannuelle avec l'État, permettant d'aider financièrement les Fédérations à supporter les dégâts de grand gibier, aussi bien dans le fonctionnement des dossiers que dans la protection des cultures. Il est très important que vous puissiez vous approprier cet outil afin d'assurer les déclarations régulières des prélevements.

Les autres mesures phares concernent l'élargissement de la boîte à outils « sanglier » avec la possibilité de chasser cette espèce en battue dès le 1^{er} juin et à l'approche ou à l'affût du 1^{er} avril au 31 mai. Sans oublier la possibilité d'utiliser la chevrotine sur les communes du Pays Toulousain. Ces mesures ne sont pas obligatoires mais peuvent aider certaines associations de chasse à limiter les dégâts aux cultures et ainsi épauler les agriculteurs à défendre leur travail.

La communication fédérale a été particulièrement intense cette année, notamment sur LinkedIn avec nos 1 800 abonnés. Nous poursuivons nos efforts de modernisation pour offrir la meilleure image possible de la chasse et valoriser notre patrimoine rural et culturel à travers l'action des chasseurs.

Ce rapport présente les travaux de votre Fédération, de son Conseil d'Administration, de son Personnel et de l'ensemble des chasseurs du département et de leurs représentants bénévoles. Une manière de rendre hommage à tous ceux qui œuvrent, sans relâche, à l'aménagement et à l'entretien du territoire ainsi qu'à la pratique d'une chasse populaire vécue en toute sécurité.

Que notre fierté d'être chasseur soit notre force vitale et que notre unité soit notre rempart inébranlable face aux défis qui nous attendent !

Je vous souhaite une bonne lecture.

JEAN-BERNARD PORTET
Président de la FDC31



Rétrospective de l'actualité



pendant l'année cynégétique



J'AIME LA NATURE PROPRE, UNE BELLE RÉUSSITE !

Pour la seconde année, la FDC31 a participé à la grande collecte des déchets durant le week-end du 14 au 16 mars 2025.

Une trentaine de communes se sont mobilisées pour un grand nettoyage de printemps. Les bords de chemin, les abords de ruisseaux, les champs ou les sous-bois ont été inspectés par tous. Petits ou grands, en famille ou entre amis, chasseurs ou non chasseurs, tous les bénévoles ont choisi de s'engager pour la Nature.

Ainsi 510 personnes ont récolté 19 tonnes de déchets. Bravo à tous !



LA BAGUE AUX PATTES DES BÉCASSES

Le baguage des bécasses par le Service Suivi de la Faune Sauvage de la FDC31 a repris. Les techniciens arpencent nos campagnes pour observer et baguer les bécasses afin de mieux comprendre les migrations et la dynamique des populations.

Bilan : 19 bécasses ont été équipées durant la saison 2024-2025.



GESTION DURABLE DE LA PERDRIX ROUGE

Dans le GIC Hers Ariège, un projet de repeuplement de la Perdrix rouge sauvage a vu le jour en 2024.

Des aménagements en faveur de l'habitat ont été mis en place avec notamment l'installation de 6 volières pour permettre l'adaptation et l'élevage des jeunes oiseaux dans un milieu naturel. Ce projet vise à obtenir des résultats mesurables et durables, grâce à un suivi sur le long terme.

The screenshot shows a web interface for validating a hunting permit. At the top, it says "BIENVENUE SUR LE SITE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS". Below this, there's a "CONNECTEZ-VOUS" section with fields for "Adresse e-mail" and "Mot de passe", and a "SE CONNECTER" button. To the left, there's a sidebar with sections for "VOTRE COMMANDE", "votre mot de passe", "un paiement sécurisé signé par le Trésor", and "besoin d'aide ?". The main content area displays a summary of the hunting permit application.

GUICHET UNIQUE, LE NOUVEAU LOGiciel SÉDUIT LES CHASSEURS

Ça ne vous a pas échappé !

2024 a été marqué par la mise en service du nouveau logiciel de validation du permis de chasser pour une homogénéité nationale de la base de données des chasseurs. Saisie simplifiée, plus intuitive, possible pour une tierce personne, la demande par internet se fait maintenant en quelques clics.



CHASSEURS ET RANDONNEURS EN FAVEUR DU PARTAGE DE LA NATURE

Les randonneurs et les chasseurs de la Haute-Garonne ont signé une convention de partage de la nature lors de notre Assemblée Générale 2024.

En rappelant l'importance de la bonne cohabitation des usagers de la Nature, la FDC31 et le CDRP31 se sont engagés pour une utilisation responsable et partagée des espaces naturels.



SUR LES TRACES DE LA FAUNE PAR LE SUIVI DES OUVRAGES

Afin d'améliorer les connaissances sur les continuités écologiques, un suivi photographique de près de 150 ouvrages autoroutiers, a été mis en place sur 8 axes du département.

Les résultats devraient permettre de mieux connaître les déplacements de la faune et de démontrer l'importance de ces infrastructures dans le maintien des corridors écologiques, afin de sensibiliser les collectivités et les gestionnaires.



LA CHEVROTTINE EN HAUTE-GARONNE SOUS CONDITIONS

L'emploi de la chevrotine est autorisé sur les communes du Pays Cynégétique Toulousain, sous certaines conditions.

Cette mesure a pour vocation de faciliter le prélèvement des sangliers dans les zones urbanisées, ainsi que de renforcer la sécurité de certains postes de tir où l'utilisation des balles peut poser des difficultés.



PHOTOVOLTAÏQUE, LA FDC31 PROPOSE SON EXPERTISE

Le photovoltaïque ne se fait pas sans l'avis de la FDC31 !

La Fédération accompagne les ACCA dans le cadre de projets d'installation de panneaux sur leur territoire. En intégrant les enjeux cynégétiques dès la phase de conception, ces initiatives garantissent un développement plus respectueux des écosystèmes et des pratiques locales.



POSE DE PIQUETS RÉFLECTEURS POUR SÉCURISER LES ROUTES

Effroucheur le grand gibier aux abords des routes pour limiter les collisions, est l'objectif de l'installation des piquets réflecteurs au bord de la RD4 et la RD8.

Cette action a été menée par la FDC31 en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.



BAGUAGE DE CAILLES, UNE 1^{ÈRE} ANNÉE ENCOURAGEANTE

Entre mai et juillet 2024, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne a effectué 11 sorties, permettant d'obtenir 56 contacts et de baguer 20 cailles des blés.

Ces résultats sont très encourageants pour une première année de baguage de ces oiseaux, permettant d'améliorer la connaissance de cette espèce.

Avec ChassAdapt

Participez au suivi des Populations d'oiseaux

La FNC innove ! L'intelligence artificielle au service d'une chasse durable et responsable

Simple et rapide, l'application ChassAdapt permet de déclarer tous vos prélèvements en temps réel et de collecter des données scientifiques sur la dynamique des populations.

Comment ça marche ?

1. Déclarez votre prélèvement avec l'application ChassAdapt sur votre smartphone
2. Si l'app le propose, photographiez l'oiseau
3. Un algorithme d'intelligence

Avec ChassAdapt

CHASSADAPT, L'IA AU SERVICE DE LA CHASSE

Avec l'intelligence artificielle, ChassAdapt permet de reconnaître certaines espèces, de caractériser l'âge et le sexe, afin de mieux connaître la dynamique des populations.

Grâce à la participation des chasseurs la base de données se perfectionne.



CD31 ET FDC31, ENSEMBLE POUR LA BIODIVERSITÉ

Les Présidents du Conseil Départemental 31 et de la Fédération des Chasseurs 31, ont réaffirmé leur souhait de renforcer les liens qui les unissent en matière de gestion du territoire.

En 2025, de nouvelles actions conjointes pour préserver la faune et ses habitats, ont été évoquées.



CHASSE EN BATTUE DU SANGLIER AU 1^{ER} JUIN POUR MIEUX RÉGULER LES POPULATIONS

Depuis la saison 2024-2025, la période de chasse en battue du sanglier a été allongée par arrêté préfectoral.

La chasse du sanglier peut se pratiquer sous autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse et suivant les dispositions du règlement intérieur de l'association de chasse, à partir du 1^{er} juin.

Ce dispositif doit permettre de mieux réguler ces populations dans cette période de semis des cultures.



2024, UNE ANNÉE À ÉLECTION POUR LES ACCA

L'année 2024 a été marquée par l'échéance de renouvellement des bureaux des ACCA/AICA/Société de chasse.

Ainsi les chasseurs ont eu l'occasion de s'exprimer au sein de leur organisation. Pour les dirigeants cela a entraîné un surplus de démarches administratives.



DÉJÀ 3100 CHASSEURS FORMÉS À LA DÉCENNALE

Suite à la réforme de la chasse de 2020, la formation décennale est devenue obligatoire. Aujourd'hui 3100 chasseurs haut-garonnais ont suivi cette formation. Rappelons que beaucoup ont choisi la formation à distance par confort.

Vous aussi, appelez la FDC31 pour avoir votre accès au module en ligne !

Chasseurs

- Responsabilité Civile
- Dommages subis par les chiens (*option*)
- Accidents corporels (*option*)
- Multirisque fusil (*option*)

Associations

- Responsabilité Civile
- Accidents corporels des membres de l'association
- Protection Juridique
- Responsabilité Civile des Dirigeants

Contactez-nous

05 34 45 51 45

contact@monassurancechasse.fr



CLC INTERNATIONAL ASSURANCES - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance. Siège social : Allée de Brazzaville - CS 70189 - 33882 Villenave d'Ornon cedex. SARL - Capital : 2 070 000 € - RCS Bordeaux 483 465 371 N° ORIAS : 07 005 912 (orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4, Place de Budapest - CS 92429 - 75436 Paris cedex 09 - France. Réclamations : réclamation@diotsiaci-clc.com / CLC International Assurances - Service réclamation - CS 70189 - 33882 Villenave d'Ornon cedex. Si vous restez en désaccord avec la réponse apportée, la Médiation de l'Assurance peut être saisie par courrier : TSA 50110 - 75441 Paris cedex 6. distributeur de CLC INTERNATIONAL ASSURANCES est un courtier en assurances indépendant. N° ORIAS 07000988 - SIREN 538283847. Réclamations : CS 20524, 31005 Toulouse Cedex 6 ou par mail bank@bankassurances.com

Banque, assurance, téléphonie...

Au Crédit Mutuel,
nous ne sommes
pas différents sans raison.

Rejoindre une banque qui appartient
à ses clients, ça change tout.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,9 millions de clients-sociétaires.



Crédit Mutuel

Portet sur Garonne

11, place de la République - 31120 Portet-sur-Garonne
Tél. : 05 61 43 10 51 - Email : 02224@creditmutuel.fr

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros,
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° OrIAS : 07 003 758.



Vie fédérale



Partenariats et conventions

LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE GARONNE TRAVAILLE EN RELATION AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES ET STRUCTURES

- Des conventions sont signées avec le **Conseil Départemental 31** pour la gestion de la forêt de Buzet-sur-Tarn, ou encore le partage de compétences sur la gestion des habitats. Les deux structures ont réitéré leur souhait de travailler ensemble.
- Avec **l'OFB et la DREAL**, la convention de mise à disposition de deux techniciens (0.5 ETP) à l'équipe ours permet de veiller au respect de la charte relative à la pratique de la chasse tout en tenant compte de la présence de l'ours.
- Des relations de coopération transpyrénenne en matière de faune sauvage font l'objet d'une convention de suivi avec le **Val d'Aran**.
- Des liens sont entretenus avec la **Chambre d'Agriculture 31** grâce aux formations des agriculteurs au permis de chasser et au piégeage .
La Chambre d'Agriculture est aussi un partenaire technique sur la gestion de l'inter-culture.
- Avec **Réseau 31**, la convention existante est en cours de complément pour définir les rôles et affiner les interventions de chaque partie pour la mise en place d'un passage à faune et d'une drome afin de limiter les noyades dans le Canal de Saint-Martory.
- En 2024, une convention a été signée avec le **Comité Départemental de la Randonnée Pédestre** (CDRP31), déclinaison départementale de la convention nationale signée entre la FNC et la FF Randonnée Pédestre. Ce partenariat souligne l'importance de la collaboration entre les deux Fédérations pour une utilisation responsable et partagée des espaces naturels.
- La convention **SYLVATUB** été signée entre la FDC31 et, la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Haute-Garonne, le Laboratoire Départementale d'analyses vétérinaires de la Haute-Garonne et l'Association des Lieutenants de Louveterie de la Haute-Garonne. Ce partenariat a pour objectif de travailler conjointement au suivi sanitaire des populations de blaireaux et de sangliers au regard de la tuberculose bovine dans le département.
- Une convention a été signée avec la **société NEOEN**, spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques et agrivoltaïques au sol. Cette convention spécifie les modalités de coopération entre la FDC31 et l'énergéticien pour garantir la prise en compte des activités de chasse et pour définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation jugées acceptables par les adhérents territoriaux.

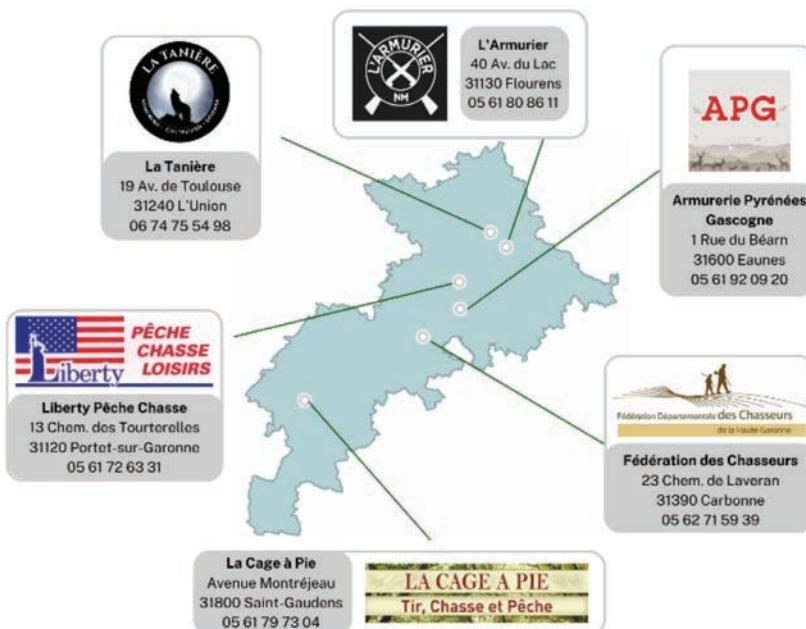
■ Une convention a été signée entre la FDC31, la FRC Occitanie et le **Projet de Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées**, dans le cadre de l'élaboration de la Charte du PNR. La convention prévoit une fourniture de données relatives aux continuités écologiques des Ongulés, pour alimenter le projet de Trame Verte et Bleue du Parc, ainsi qu'un appui méthodologique des Fédérations des Chasseurs.

■ La FDC31 entretient de nombreux échanges avec la **Direction Départementale des Territoires** en matière d'administration de la chasse dans le département. Une convention technique et financière a été passée avec la DDT31 pour un appui de la Fédération sur la gestion du sanglier en ville. Cette convention prévoit une animation auprès des collectivités locales et des travaux d'inventaires de friches urbaines accueillant de fortes populations de sangliers. Ces travaux, poursuivis dans le cadre du projet Ocsanglier, ont permis de conclure des partenariats avec plusieurs mairies de l'agglomération toulousaine dont Ramonville-Saint-Agne, Balma et Saint-Orens-de-Gameville.

Il existe également des partenariats avec Arbres et Paysages d'Autan, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la FRCO, le Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée... sur différents projets relatifs à la faune sauvage ou à la gestion des habitats.



Chasse à la cartouche : Le ramassage et le recyclage de cartouches usagées continuent ! Depuis mai 2024, la Fédération des Chasseurs ne prend plus en charge les frais de transport, le coût est assumé par une redevance nationale inclue dans le prix d'achat des cartouches. Un contrat a été signé avec la société ECOLOGIC, qui assure l'enlèvement et le traitement de ces déchets. Les chasseurs n'ont qu'à déposer leurs étuis vides dans des points de collecte répartis dans tout le département (carte ci-dessous).



Partenariat FRCO

Les compétences de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie permettent cette mutualisation autour de projets territoriaux, et l'obtention de financements régionaux, nationaux ou européens pour les réaliser.

C'est le cas pour le prêt du **Naturobus** ou encore l'appui à la communication par la gestion du site internet.



CYN'OBS : OBSERVER LA FAUNE SAUVAGE

Dans le cadre de l'écocontribution OFB / FNC, la FRC Occitanie porte le projet CYN'OBs avec les Fédérations Départementales. Son objectif est de recenser l'ensemble des espèces cynégétiques afin de dresser un état des lieux du gibier en Occitanie.

Ainsi, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne se mobilise sur le cortège d'espèces petit et grand gibier, sur les espèces de montagne comme les galliformes et l'isard, et sur les migrateurs. L'obligation est de respecter les protocoles adoptés au niveau national et de retrancrire ces données dans les bases départementales, régionales et nationales. Les analyses que vous retrouvez dans les carnets cynégétiques et dans les autres supports de communication sont issues de ces projets. Durant la saison 2023/2024, l'application Vigifaune a été mise en place pour faciliter la collecte d'informations nécessaire à ce recensement.

Grâce au programme Cynob's, la FDC31 a pu s'impliquer intensivement dans le suivi de la petite faune de plaine, dans la reprise des opérations de suivi bécasse des bois et dans la conception d'un protocole suivi nocturne sanglier.

L'ÉCOCONTRIBUTION EN BAISSE, MAIS TOUJOURS DE NOMBREUX PROJETS

La loi chasse de 2019 a eu des impacts sur nos structures mais aussi sur les sommes dédiées à l'activité chasse. Ainsi, la redistribution des fonds d'État en direction des Fédérations des Chasseurs a pour objectif la préservation et l'amélioration de la biodiversité. Afin d'y répondre, le fonds Biodiversité appelé « écocontribution » est abondé par les Fédérations Départementales des Chasseurs à hauteur de 5 € par validation annuelle, puis complété de 10 € par l'État sur le même critère.

Cette enveloppe nationale dépend directement du nombre de validations annuelles délivrées. Elle est donc en baisse en raison de la diminution constante du nombre de chasseurs : 1 million d'adhérents en 2019, contre 924 000 chasseurs en 2025. L'enveloppe nationale passe ainsi de 15 millions d'euros à 13,6 millions. Pour l'Occitanie, cette réduction représente un manque à gagner de 156 000 euros, pour un montant total de 1,49 millions € à transformer en projets environnementaux et à répartir entre les 14 fédérations des chasseurs (FRC et FDC).

Au niveau départemental, l'écocontribution et le partenariat qui en découle entre la Fédération Départementale et la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie ont permis la création de plusieurs projets dont la FDC31 est animatrice ou porteuse. Des projets sur l'amélioration des habitats et de la biodiversité, l'étude et la création de passages à faune, la plantation de haies, les opérations de nettoyage de la nature, certains inventaires, suivis et comptages de la faune sauvage, ont vu le jour grâce à ce dispositif financier.

Cette démarche est importante pour mettre en valeur le savoir-faire et l'implication des FDC et de la FRC dans la préservation de la biodiversité. Elle permet également aux réseaux cynégétiques de monter en compétences sur ces thématiques et de valoriser ces compétences auprès du grand public et des élus.

PLUS PRÈS DU GIBIER

SWAROVSKI
OPTIK

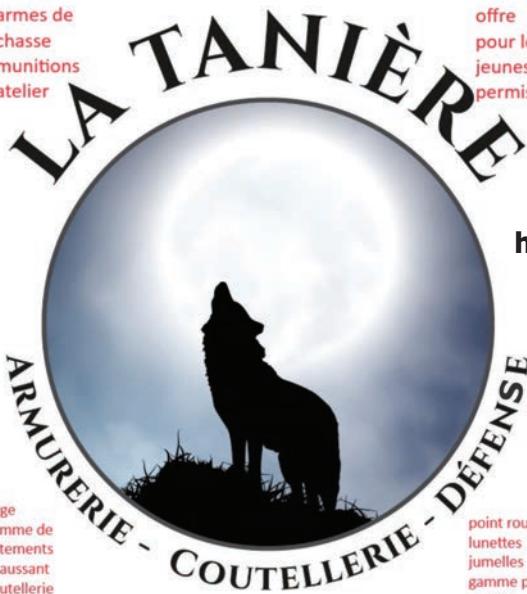
Z8i+ 5-40x56

BTF
TOURELLE
MÉMOIRELLA FLEX

SEE THE UNSEEN

armes de
chasse
munitions
atelier

offre
pour les
jeunes
permis



19 av. de Toulouse
31240 L'UNION

<https://www.armurerie-la-taniere.fr>
armurerielataniere@icloud.com

05 61 53 98 72
06 74 75 54 98

Service adhérents



Espace adhérents et réglementaire

2025 PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément à vos statuts, votre assemblée générale ordinaire doit être effectuée entre le 1er avril et le 30 juin. Pour les ACCA/AICAF/AICA dans les jours qui suivent l'affichage en mairie, **une copie de la convocation doit être adressée à la Fédération Départementale des Chasseurs.**

Il est conseillé d'effectuer votre assemblée générale après celle de la Fédération Départementale des Chasseurs afin d'avoir toutes les informations fédérales.

Vous recevrez le Kit AG fin avril pour vous guider dans vos démarches.

En l'absence de modification vous devez archiver votre procès-verbal, feuille d'émargement et convocation affichée en mairie. Vous n'avez pas à transmettre de documents à la Fédération ou la Sous-Préfecture. Seule la convocation qui a été affichée en mairie doit être envoyée à la Fédération.

Si des modifications ont lieu telles que : changement de bureau et/ou conseil d'administration, modification des statuts (pourcentage de membres associés, nombre d'administrateurs) et du règlement intérieur et de chasse (pour les ACCA/AICAF/AICA) vous devez nous transmettre les documents suivants (sur la base des documents fournis par la FDC31) :

- Statuts si modification.
- Annexe annuelle du règlement intérieur et de chasse si modification.
- Cerfa déclaratif des dirigeants si modification (conseil d'administration et bureau).
- Fiche adhérent FDC31 si modification (coordonnées des dirigeants et du contact internet).
- Le compte-rendu d'Assemblée Générale accompagné des feuilles d'émargement.

Nous transmettrons votre dossier à la Sous-Préfecture pour procéder à l'enregistrement des modifications de dirigeants et à la modification de vos statuts. Un accusé de réception vous sera transmis par la Fédération et un récépissé de modification par la Sous-Préfecture de Muret. Après vérification de vos nouveaux statuts, du règlement intérieur et du règlement de chasse, nous vous transmettrons un document approuvant vos modifications.

Service Adhérents : toujours plus près de vous

MODIFICATION DU TERRITOIRE D'UNE ACCA/AICAF :

La Fédération Départementale des Chasseurs a en charge la gestion des ACCA/AICAF/AICA et leurs territoires. Globalement, toute modification du territoire de chasse de ces associations (retrait ou apport de droit de chasse, regroupement par union ou par fusion...) n'est plus actée par arrêté du Préfet mais fait l'objet d'une décision prise par le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs et publiée au répertoire des actes officiels de la Fédération. Il en est de même pour la modification des réserves de chasse et de faune sauvage, la FDC vous accompagne et délivre la décision finale de modification

RÉSERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

Pour préparer la modification de l'emplacement de votre réserve de chasse et de faune sauvage, veuillez contacter votre technicien de secteur. La FDC31 vous expliquera les démarches, préparera une cartographie, le relevé parcellaire et vous accompagnera pour la constitution du dossier à présenter lors de votre AG.

 **Contactez les services de la Fédération de novembre à janvier pour faire acter une modification de réserve pour la saison suivante.**

FUSION D'ACCA

Depuis la parution du décret du 2 août 2013, il est possible de fusionner deux ou plusieurs ACCA limitrophes. Pour tout renseignement et pour vous accompagner dans cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter. Nous organiserons une réunion pour vous présenter les démarches et les documents à remplir.

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF, MISE À JOUR DES DOCUMENTS

Par une prise de rendez-vous, nous pouvons vous aider à faire le point sur le fonctionnement de votre association et vous conseiller afin de mieux appréhender votre rôle de responsable d'association de chasse.



Service formations

Candidats - Participants

PERMIS DE CHASSER

589 candidats formés.

Près de 78% de réussite à l'examen.

Le service Formation de la FDC31 consacre plus de 200 jours de travail pour former les candidats au permis de chasser. Notre département fait partie des centres de formation les plus actifs de l'hexagone et le très bon taux de réussite à l'examen traduit la qualité de l'enseignement. 7 sessions ont été organisées durant toute l'année 2024 pour les 619 candidats inscrits. 457 candidats ont passé brillamment le permis de chasser et 58 d'entre eux ont obtenu une note maximale de 31/31 !

52 chasseresses inscrites.

En 2024, 52 candidates se sont inscrites pour passer le permis de chasser. Cela représente 8% de la totalité des nouveaux chasseurs.

17 agriculteurs formés au permis de chasser.

Dans le cadre du programme de formation Vivea de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, des formations au permis de chasser et au piégeage sont proposées aux agriculteurs du département. La FDC31 a formé 17 exploitants agricoles au permis de chasser en 2024, tous motivés pour trouver des solutions afin de protéger leurs cultures. Ces personnes ont été formés dans le cadre de notre collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.



CHASSE ACCOMPAGNÉE

21 candidats ont suivi une formation « Chasse accompagnée » avec un ou plusieurs parrains.

Cette formation dispensée à partir de 15 ans, permet à la personne de découvrir la chasse avec un proche pendant une année.

CHASSE À L'ARC

109 personnes ont suivi la formation chasse à l'arc en 2024.

Un record ! Nous constatons un engouement pour ce mode de chasse depuis plusieurs années, ces nouveaux archers nous le confirme encore cette année. Ces formations se déroulent avec la participation de l'Association Sportive des Chasseurs à l'Arc de Midi-Pyrénées (ASCAMP).



HYGIÈNE DE LA VENAISON

48 participants aux bonnes pratiques de l'hygiène de la venaison.

La session 2024 de formation a permis de les former. Une formation indispensable pour les responsables d'associations qui veulent connaître les modalités de cession de la venaison.

PIÉGEAGE

53 personnes ont suivi la formation piégeage théorique et pratique obligatoire pour obtenir l'agrément piégeur.

L'Association Départementale Piégeurs Agréés de la Haute-Garonne (ADPA 31) contribue à cette formation.

Notons que 5 agriculteurs ont suivi également cette formation dans le cadre de notre collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.



CHEF DE BATTUE

258 chasseurs inscrits par leur président d'ACCA/AICAF/AICA/SOCIETES.

En 2024, il y a eu 6 sessions de formation Sécurité-Responsable de battue qui ont été organisées. Ces sessions entrent également dans le cadre de la formation décennale.

FORMATION DÉCENNALE

3 100 personnes et plus sont aujourd'hui à jour de cette formation.

Votée en 2020 dans le cadre de la réforme de la chasse, la formation décennale est devenue obligatoire pour tous les chasseurs.

La FDC31 propose différentes formes d'apprentissage : la formation à distance (version numérique) accessible directement par tous et la version en présentiel. Après les résidents des UG 1 à 10, en 2025, les secteurs de l'UG 11 (Le Fousseret) et de l'UG 12 (Rieumes) seront conviés à cette formation.



GARDE PARTICULIER

15 personnes ont suivi la formation Garde-Chasse particulier en 2024,

en partenariat avec la Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Haute-Garonne (FDGP31) et le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Perfectionnez votre tir en simulateur !

- Plus de 700 scénarios de petits et grands gibiers
- Entrainement avec votre arme équipée de capteurs
- Analyses ultra précises pour comprendre et corriger vos défauts
- Jusqu'à 10 tirs à la minute

45 € la séance de 20 mn

MARKSMAN ST2, simulateur de chasse le plus performant existant, à découvrir chez TOM PRÉCISION.

4 allée de Catchère - 31770 Colomiers

Mail : tom.precision31@gmail.com

Visitez notre site www.tomprecision.fr

Rens. / réserv. : 09 66 95 45 20

ou 06 07 90 05 88

tom_precision31



TOM PRÉCISION

Perfectionnement au tir



Espèces invasives et ESOD

Espèces dites « nuisibles »



LA GESTION DES ESPÈCES INVASIVES ET DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS (ESOD) DITES “NUISIBLES”

Le piégeage et la destruction à tir ne peuvent s'effectuer que sur des espèces classées par arrêté comme invasives ou ESOD et selon des modalités définies par différents arrêtés en vigueur.

À ce jour, voici les espèces classées invasives et ESOD sur la Haute-Garonne :

Espèces invasives : ragondin, rat musqué, vison d'Amérique, chien viverrin, raton laveur et bernache du canada.

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : renard, martre (uniquement sur les communes de montagne), corneille, pie bavarde, lapin de garenne (dans certaines communes ou lieux de communes) et pigeon ramier du 1er avril au 31 juillet dans certaines parties du département et sous conditions.

Toutes les informations réglementaires sur la liste des espèces ESOD et moyens de régulation sont accessibles sur internet :

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/reglementation-generale/les-nuisibles.php>

Concernant la destruction à tir, elle nécessite obligatoirement le port d'un permis de chasser validé avec assurance et doit s'effectuer selon les conditions définies par les arrêtés en vigueur.

Voici les conditions pour les espèces suivantes :

■ Ragondin : destruction à tir possible toute l'année sous réserve d'avoir la délégation écrite de destruction du propriétaire ou du fermier

■ Renard : destruction à tir possible du 1er au 31 mars sous réserve de détenir l'autorisation préfectorale permettant cette régulation et les délégations écrites de destruction des propriétaires ou des fermiers.

■ Corneille noire :

- du 1^{er} au 31 mars destruction à tir possible sous réserve d'avoir les délégations écrites de destruction des propriétaires ou des fermiers.

- du 1^{er} avril au 31 juillet régulation à tir possible sous réserve de détenir l'autorisation préfectorale permettant cette régulation et les délégations écrites de destruction des propriétaires ou des fermiers.

■ Pigeon ramier (palombe) : Si cette espèce est reconduite comme ESOD par arrêté préfectoral cette saison, elle pourra être régulée sur autorisation préfectorale individuelle du 1^{er} avril au 31 juillet délivrée aux exploitants agricoles.

L'autorisation préfectorale de destruction doit être sollicitée uniquement par l'exploitant agricole via le site internet de la DDT. Le demandeur listera les chasseurs qui pourront bénéficier de cette autorisation. Les chasseurs devront avoir sur eux l'autorisation préfectorale et les délégations écrites de destruction des propriétaires ou des fermiers où auront lieu les tirs.

Attention : le Président d'ACCA/AICAF/AICA/SOCIETE n'est pas automatiquement détenteur d'un droit de destruction, il doit obtenir auprès du propriétaire ou du fermier, une délégation écrite du droit de destruction qui sera jointe à la demande d'autorisation préfectorale. Les destructions ne pourront s'effectuer que sur ces territoires.

Régulation des pigeons de clochers

Leur régulation (à l'exception des pigeons voyageurs qui font l'objet d'une réglementation spécifique) est autorisée dans les conditions formulées par l'article L.211-5 du code rural.

Le pigeon domestique peut être tué toute l'année par le propriétaire ou le fermier, mais seulement sur le lieu, au moment du dégât, et sans pouvoir se les approprier. Les règles relatives à la destruction des nuisibles par des particuliers ne sont pas applicables.

Conseils d'organisation : Nous vous conseillons de réaliser ces opérations en présence du propriétaire ou du fermier qui vous aura dûment mandaté en son nom par écrit en citant l'article L.211-5 du code rural. Ces opérations doivent être encadrées par un responsable qui assurera la mise en place des règles et mesures de sécurité élémentaires concernant la manipulation d'armes à feu. Il est conseillé d'informer les services de police ou gendarmerie, ainsi que la mairie, du jour de la régulation. Le port du permis de chasser validé avec assurance est obligatoire pour le port et le transport des armes.

Bilan des déclarations traitées

Sur la saison 2023-2024, la DDT a traité 481 demandes d'autorisations préfectorales de destructions à tir, réparties en :

- 61 demandes pour le renard,
- 157 pour la corneille,
- 8 pour la pie,
- 255 pour le pigeon ramier.

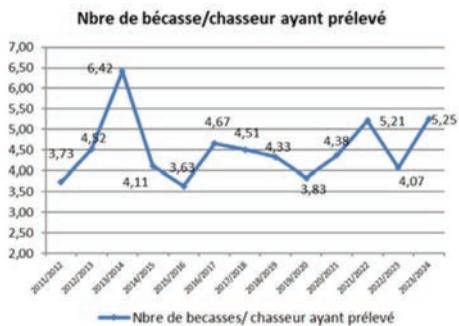




Suivi Faune Sauvage

Une surveillance adaptée

BÉCASSE DES BOIS



janvier, sans doute en raison de la vague de froid qui a touché le nord de la France. Réalisés avec l'appui de l'OFB dans le cadre du programme CYN OBS, ces bagages et contrôles post nuptiaux ont pour objectif de savoir où et quand l'oiseau s'est déplacé, et de qualifier la reproduction grâce à l'âge-ratio par la lecture d'ailes des oiseaux capturés.

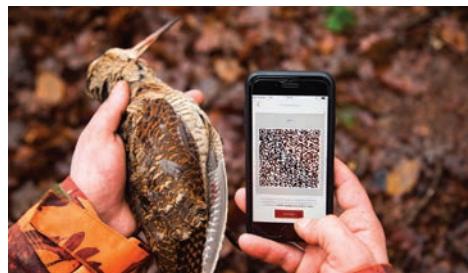
Le bilan définitif de la campagne de bagage 2024-2025 est à consolider, mais le service Gestion de la Faune Sauvage de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne a d'ores-et-déjà pu observer 54 oiseaux, dont 19 ont été bagués.



© Dominique GEST

Présence et prélèvements : Dans l'attente du retour des carnets et des bilans de ChassAdapt, il semblerait que l'année 2024 n'ait pas été une bonne année ni pour les prélèvements de Bécasse, ni en ce qui concerne le nombre d'oiseaux sur les sites d'hivernage. En comparaison, la saison 2023-2024 avait été une excellente année pour les prélèvements de cet oiseau, et sans doute l'une des meilleures depuis 10 ans.

Baguage : Le baguage de cette année a montré que quelques oiseaux étaient présents en





une observation en palombières de 8 vols par jour. Le pic migratoire s'effectue autour de la Toussaint avec plus d'une dizaine de vols par jour. C'est à cette même période que la fréquence des vols supérieurs à 100 individus a été signalée. La fin de saison tourne autour de la moyenne, sauf les 13 et 14 novembre avec une chute importante des vols observés.

Comparé à la saison dernière, le flux migratoire est bien supérieur et revient dans les chiffres moyens. Ce qui signifie que la saison est moyenne à bonne en nombre de vols et d'oiseaux vus (ce qui est conforme aux données migratoires sur les cols basques).

Concernant la lecture de l'âge ratio, chaque palomayre du réseau d'observation avait reçu des fiches de saisie afin d'annoter par jour le nombre de jeunes et d'adultes au tableau de chasse. Ce sont 218 ailes lues par les chasseurs réparties en 121 adultes et 97 jeunes soit 45 % de jeunes dans les prélèvements 2024.

Paloumayres et autres chasseurs, si vous êtes amenés à prélever une palombe baguée, merci de nous retourner les informations nécessaires (Bague, Date, Commune, Informations complémentaires).



Présence et prélèvements : La saison 2024-2025 a été marquée par une observation d'importants effectifs migrateurs mais relativement peu d'oiseaux posés et prélevés. Ainsi, les chiffres aux cols basques sont très hauts (2,25 M d'oiseaux ayant franchi la frontière franco-espagnole).

Le réseau palombière met également en évidence une migration tardive. Après les premiers pics constatés après la Saint Luc, la migration a été de faible intensité avec

Nombre de Total de Cailles Prélevées



Présence et prélèvements : Les données de prélèvements 2024 ne sont pas encore accessibles, le retour des carnets de prélèvement est en cours. Les données 2023 indiquent que cette saison a été l'une des meilleures années depuis l'instauration du PMA Caille en Haute-Garonne. Les outils développés par la FDC31 comme la gestion de l'interculture et le PMA permettent d'obtenir de belles saisons, lorsque la météo s'y prête.

Ceci signifie qu'il est primordial de travailler avec les agriculteurs pour conserver un habitat d'accueil (chaumes, jachères, couvert d'inter-culture) attractif durant l'été et jusqu'à fin septembre.

L'instauration du PMA Caille lors de la dernière révision du SDGC en 2020 a permis de suivre les prélèvements de cette espèce au sein du département mais aussi les dates de migration post nuptiale durant la période de chasse autorisée.

Sur 1 776 carnets saisis (chiffres stables par rapport à 2022), les résultats de la saison 2022-2023 donnent 3 708 cailles prélevées soit 2,09 cailles par chasseur ayant retourné son carnet. 20 % des chasseurs ayant rendu leur carnet ont prélevé au moins une caille. Si une grande majorité des chasseurs prélève moins de 15 oiseaux, les spécialistes de cette chasse atteignent le PMA annuel.

Baguage : Pour la première fois, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne s'investit en 2024 dans le programme de baguage et de suivi de la Caille des blés. La FDC 31 a souhaité concentrer ses actions sur trois GIC où les agriculteurs réalisent des aménagements favorables à l'espèce. La saison de baguage s'étend principalement de mai à juillet. Durant cette période, nous avons réalisé 11 sorties, contacté 56 oiseaux et bagué 20 cailles des blés.



Présence et prélevements: Les opérations de comptage printanier se déroulent uniquement sur les GIC dédiés à l'espèce perdrix rouge. Les comptages printaniers effectués permettent de définir un nombre de coqs chanteurs par point et par GIC. Vu la surface prospectée, il est donc possible, par la suite, d'en déduire une densité de couples aux 100 ha qui sera prise en compte pour la gestion cynégétique.

En 2024, 13 circuits de comptage, répartis selon les GIC, ont été réalisés par les agents de la FDC31 et les chasseurs locaux. Ainsi, 8 circuits ont été conduits sur le GIC Auta et 5 sur le GIC Hers Ariège. Cette année, 2 circuits n'ont pu être réalisés par les chasseurs.

Dans l'ensemble, l'année 2024 a été une bonne année pour la reproduction de la Perdrix rouge, avec néanmoins des différences de densité en fonction des territoires. En effet, les deux GIC comptés ne présentent pas les mêmes résultats en matière de densité de population et de conservation des compagnies de Perdrix rouge. Ainsi pour 2024, les densités sont de 7,28 couples aux 100 ha pour le GIC Auta, soit une certaine stabilité des résultats depuis 5 ans. Ce chiffre atteint péniblement 0,5 couples aux 100 hectares sur le GIC Hers Ariège, témoignant d'une difficulté à augmenter les populations locales.

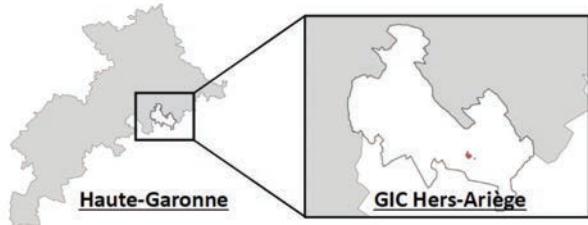
Le projet Perdigal : Sur le GIC Hers-Ariège, où la chasse de la Perdrix rouge est fermée, le projet Perdigal teste une nouvelle approche pour renforcer durablement les populations locales. En plus des aménagements favorables à l'espèce, il repose sur une technique innovante de lâcher visant à améliorer la survie des individus.

En septembre dernier, 25 Perdix rouges nées et élevées en volière naturelle ont été relâchées sur les communes de Cintegabelle et de Calmont. Toutes ont été baguées et six oiseaux ont été équipés de balises GPS pour suivre leur adaptation. Si la prédatation reste un facteur limitant, un individu est toujours suivi par GPS après plus de 130 jours, évoluant aux côtés d'un groupe de cinq autres perdrix issues du même lâcher, preuve d'une bonne intégration.

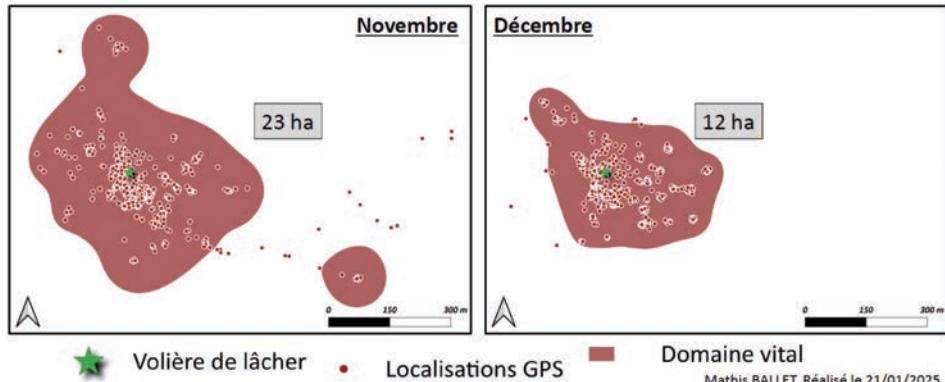
Les premiers résultats sont encourageants. Ils semblent montrer un taux de survie supérieur à celui relevé pour des perdrix issues de lâchers classiques, alors que le domaine vital et les déplacements semblent similaires aux populations sauvages.

Le suivi GPS se poursuit pour affiner ces analyses, notamment sur la formation des couples et l'élevage des jeunes. Forts de ces résultats, les bénévoles du GIC ont installé deux nouvelles volières pour prolonger l'expérimentation et continuer à améliorer les méthodes de repeuplement de cette espèce emblématique.





Titre : Domaines vitaux et localisations GPS de la Perdrix rouge (balise 9880) située dans le territoire du GIC Hers-Ariège





possible, par la suite, d'en déduire une densité aux 100 ha qui sera prise en compte pour la gestion cynégétique.

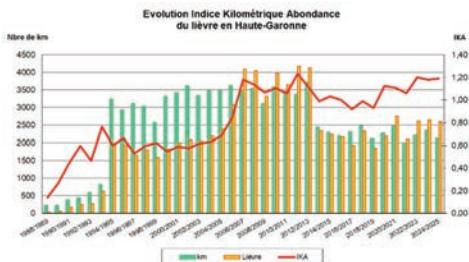
En 2024, 102 points de comptages ont été réalisés par les agents de la FDC31 et les chasseurs locaux. Ils sont répartis selon les GIC : 28 points sur Save et Garonne, 42 sur Nère Louge et 32 sur Terre Lauragaise.

Il existe des disparités entre les territoires en raison de la capacité d'accueil des sites mais aussi de l'ancienneté des gestions cynégétiques, sachant que le plus vieux GIC a 14 ans et le plus récent 6 ans. Ainsi l'an dernier, les densités de coqs chanteurs étaient de 6,4 coqs aux 100 ha sur le plus ancien GIC (Save et Garonne). Cette nette progression des effectifs est due à l'approbation du non-tir de la poule faisane depuis 2 ans. Sur le GIC Nère Louge une nouvelle progression des effectifs à 4,3 coqs aux 100 hectares confirme le succès de la gestion cynégétique pratiquée.

Pour finir, les effectifs du GIC Terre Lauragaise n'évoluent pas par rapport à l'an dernier (2,83 coqs aux 100 ha). La FDC31 identifie également le succès d'écoute par point. Les points sans coq chanteur représentent 25% du suivi, mais cette proportion de points sans contact diminue au fil des années. Les points avec 1 ou 2 oiseaux contactés sont majoritaires, avec une proportion de 33% des secteurs écoutés. Entendre 3 coqs sur un point devient de moins en moins rare, puisque cela représente 5 % de l'échantillon départemental. Enfin, de façon exceptionnelle, quelques points d'écoute comptabilisent 4, ou même 6, coqs chanteurs.

Alors que la reproduction du Faisan ne semble pas avoir été particulièrement fructueuse cette année, les opérations de comptages printaniers au chant sur les territoires de GIC Faisan ont permis de mettre en évidence une très bonne année 2024 pour ce qui concerne la densité de coqs chanteurs. Ces opérations permettent de définir un nombre de coqs chanteurs par point et par GIC. Vu la surface prospectée, il est donc





Les comptages effectués durant l'hiver 2024/2025 permettent de définir un Indice Kilométrique d'Abondance (IKA), c'est-à-dire un nombre de lièvres observés par kilomètres parcourus. La FDC31 a organisé une série de comptages sur une soixantaine de soirées entre décembre et janvier. Elle invite des ACCA et Sociétés à partager le comptage au sein de leur commune et entre territoires voisins. L'objectif est de définir la tendance d'évolution de

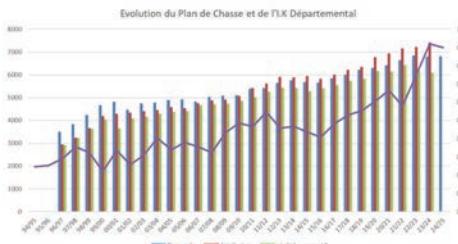
l'espèce lièvre sur l'unité de gestion de cette espèce et d'obtenir un regard de son évolution sur des échelles plus vastes (pays cynégétique et département)

Avec plus de 2 100 km parcourus cet hiver, 2 606 lièvres ont été vus sur l'ensemble du département, soit un IKA de 1,19 animaux par kilomètre. Ce chiffre est relativement stable depuis 3 ans, ce qui confirme la bonne gestion locale de l'espèce par les adhérents territoriaux. Ainsi la surveillance de la reproduction et de la présence de maladies permettent d'adapter la pression de chasse et de prélèvements sur les animaux présents à l'automne. Cette année, de nombreux territoires ont signalé une mortalité de lièvres importante, les analyses effectuées ont montré la présence de la strongylose pulmonaire mais pas de cas concret de EBHS ou de Tularémie.

Néanmoins, il existe des disparités entre les pays cynégétiques, par exemple dans le Lauragais, l'IKA est de 2,02, soit bien au-dessus de la moyenne mais légèrement moins que l'an dernier. Mis à part les Pyrénées centrales où l'indice est de 0,36, le résultat départemental avoisine 1 lièvre par kilomètre. La légère baisse dans le Lauragais correspond à une décision de hausse des prélèvements pour assurer une densité des léporidés compatible avec la protection des cultures ; il sera primordial de maintenir cet indice à ce niveau. L'IKA dans le Volvestre bondit de 0,3 lièvre au km par rapport à 2023 ce qui est bon signe. L'indice des Pyrénées Centrales poursuit une lente progression. Dans les Coteaux du Gers et de Gascogne les résultats sont stables, en lien avec une gestion des prédateurs – l'IKA du renard baisse d'ailleurs dans les toutes les UG de ce pays cynégétique. Pour finir, le Toulousain maintient une belle population sur le peu de territoire restant favorable.



CHEVREUIL



Ensuite, une augmentation de la mortalité des juvéniles par parasitisme peut avoir aggravé le phénomène sur certaines parties du département. Les conditions sanitaires ne semblent toutefois aujourd’hui pas alarmantes en Haute-Garonne.



© Dominique GEST

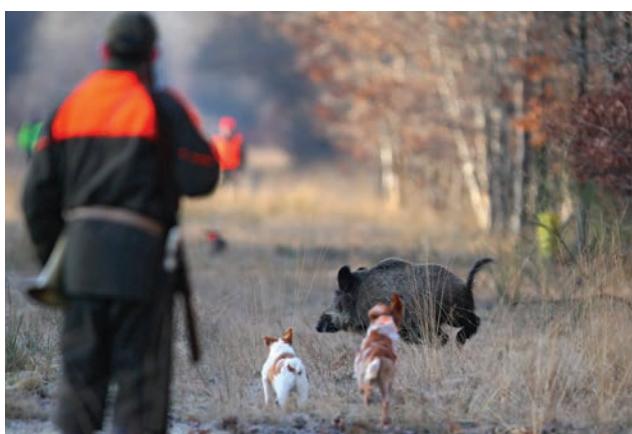
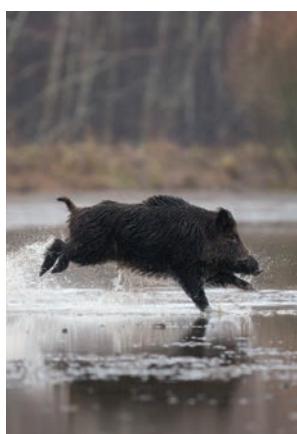
SANGLIER

La saison 2024-2025 marque la mise en place d'un nouveau mode de déclaration des prélèvements de sanglier par les adhérents territoriaux. L'application Géochasse permet de faire un bilan mensuel et évolutif de la pression de chasse sur cette espèce. Pour rappel cet état des lieux est le fruit d'une négociation entre la FNC, l'Etat et les représentants agricoles, par laquelle les DDT abondent financièrement à l'indemnisation des dégâts aux productions agricoles, à la condition de réduire le niveau de dégâts causés par cette espèce.

Grâce à la série de mesures adoptées en Haute-Garonne, les prélèvements de sangliers 2024-2025 dépassent le cap des 6400 individus. La prise de conscience des chasseurs sur la gestion de cette espèce ne doit certainement pas être étrangère à ce tableau de chasse.



Toutefois, ces constats cachent des différences locales : certains territoires ayant réalisé d'importants prélèvements, alors que d'autres ont obtenu des résultats bien plus mitigés. La Fédération rappelle que la maîtrise des dégâts de sangliers est la condition sine qua non de la bonne entente départementale avec les agriculteurs locaux, pour une espèce dont les capacités de prolifération sont bien connues et dommageables pour l'activité agricole. La dynamique de population de cet animal dans un contexte écologique de plus en plus favorable (réchauffement climatique, grande culture céréalière, progression des forêts, remises urbaines et péri-urbaines) autorise de forts prélèvements sans remettre en cause son maintien en Haute-Garonne. La FDC31 encourage ses adhérents à se faire plaisir et à chasser aussi intensément qu'ils le souhaitent !



© Dominique GEST

Les nouvelles mesures pour maîtriser le développement du sanglier

La Haute-Garonne est un département où l'équilibre entre présence de sanglier et dégâts agricoles est encore maîtrisé, mais l'ensemble des acteurs locaux reste très vigilant. Pour faciliter l'action des chasseurs, les services de l'Etat et de la Fédération ont mis en place divers outils.

Période modifiée et étendue

Depuis la saison 2024-2025 et conformément au plan de gestion cynégétique sanglier, la période de chasse en battue du sanglier a été allongée par l'arrêté préfectoral portant ouverture et clôture de chasse.

La chasse du sanglier peut se pratiquer sous autorisation préfectorale, relayée par le détenteur du droit de chasse (Président) et conformément aux dispositions fixées par le règlement intérieur de l'association de chasse aux périodes suivantes :

- à partir du 1er juin et jusqu'au 14 août : en battue, à l'approche ou à l'affût,
- du 1^{er} avril au 31 mai 2025 uniquement à l'approche ou à l'affût.

Ceci implique que la chasse au sanglier s'étend du 1^{er} juin au 31 mars en battue ainsi qu'à l'approche / affut et du 1^{er} avril au 31 mai uniquement à l'approche ou à l'affût.

Agrainage contrôlé

L'agrainage est interdit sauf dérogation annuelle délivrée après instruction de la FDC31 et de la DDT31. Il est rappelé que l'agrainage doit se faire en linéaire et dispersé à compter du

15 février jusqu'au 15 juin. La qualité ne doit pas dépasser 50 kg / semaine / 100 ha et les interventions ne doivent pas être supérieures à deux fois / semaine.

■ **La Chevrotine autorisée mais pas partout et sous conditions !**

Conformément à l'arrêté ministériel portant autorisation de l'emploi de chevrotine dans des secteurs à densité importante en matière d'infrastructures ou de constructions ne permettant pas toujours les tirs sécurisés par balle, l'utilisation de la chevrotine est autorisée uniquement pour la chasse collective du sanglier sur les communes incluses au Pays Cynégétique Toulousain (liste sur notre site internet/rubrique Réglementation).

L'utilisation de la chevrotine est limitée aux seuls postés désignés par le responsable de battue. Les consignes de sécurité pour l'usage de cette munition sont rappelées à chaque battue aux personnes concernées.

CERF ÉLAPHE



© Dominique GEST



Présence et comptages : Le Cerf poursuit sa progression démographique et géographique dans le département.

Les attributions au Plan de Chasse ont progressé de +75% en 8 ans, et aujourd'hui **quasiment tout le territoire de la Haute-Garonne a une attribution au plan de chasse cerf mis à part les ACCA du pays cynégétique Toulousain et la partie du Lauragais comprise entre l'A68 et l'A61**. Ces attributions se répartissent sous différentes formes, pour s'adapter au mieux aux **évolutions et aux besoins de chaque territoire**.

Ainsi, sur les zones de présence avérée du Cerf, 50% des bracelets sont attribués pour des Cerfs femelles (CEF), afin de créer un déséquilibre dans le sexe ratio favorable à une diminution de la population.

L'autre moitié des bracelets est attribuée en Cerfs indifférenciés (CEI), pour permettre de prélever tout type d'animaux et notamment des femelles supplémentaires.

Enfin, sur les territoires où le Cerf n'est pas établi de manière pérenne, les détenteurs de droit de chasse se voient attribuer un bracelet CEI2, c'est-à-dire un bracelet qui ne sera facturé que s'il est réalisé. L'objectif de cette mesure consiste à donner une plus grande marge de manœuvre aux ACCA du département pour limiter la progression du front de colonisation de cette espèce.

Cette politique ambitieuse, décidée en concertation avec les partenaires de la Fédération, devrait commencer à porter ses fruits sous 2 à 3 ans. Il est à noter que, malgré l'impact ponctuel que peut avoir cette espèce sur les productions agricoles et sylvicoles, le contexte peut localement être très difficile en ce qui concerne la réalisation des plans de chasse dans certains secteurs du département, en lien avec les conditions de chasse (oppositions, topographie), avec la démographie de nos adhérents (vieillissement, diminution du nombre de chasseurs, manque de renouvellement de chasseurs), avec des difficultés techniques liées à la valorisation des carcasses, mais aussi, parfois, avec certaines politiques cynégétiques locales (manque de volonté d'accueil de nouveaux chasseurs sur certains territoires). Les efforts importants consentis par l'ensemble des titulaires de plans de chasse de cette espèce doivent perdurer pour maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

ISARD

Présence et comptages : L'évaluation des populations d'Isard est effectuée par le biais de comptages flash réalisés par la Fédération des Chasseurs, accompagnée de chasseurs volontaires.

En 2024, les comptages ont été compliqués en raison d'une météorologie particulièrement pluvieuse. Globalement, les résultats des comptages indiquent toujours une population faible mais relativement stable par rapport à 2022 (775 isards observés contre 746 en 2022), avec des variations parfois importantes en fonction des Unités de Gestion. En l'absence de cadavres, la théorie la plus plausible pour expliquer ces faible niveaux de populations, surtout de chevreaux, consiste en la rémanence de foyers de pestivirose à bas bruit, qui engendrent des avortements et une mortalité accrue chez les très jeunes individus.

UG des Frontignes : L'attribution de la saison dernière ne semble pas avoir porté préjudice à cette population. Vu le résultat obtenu cette année et compte tenu du SDGC, l'attribution 2024 est en cohérence avec l'objectif défini.

UG de Paloumère : Le comptage n'a pas pu être réalisé dans des conditions optimales en raison de conditions météorologiques défavorables. Il semble malgré tout que la population se porte bien. L'attribution 2024 est identique à celle de l'an dernier, conformément au SDGC.

UG Hourmigué : 40 individus observés, soit 10 de plus que lors du dernier comptage. L'attribution 2024 est identique à celle de l'an dernier, conformément au SDGC.

UG Cagire et de Burat : Les comptages n'ont pas pu être réalisés sur ces deux UG, en raison des conditions météorologiques exécrables lors de la première quinzaine de juin. Les attributions 2024 sont identiques à celle de 2023, conformément au SDGC.

UG de Melles : Le comptage a été réalisé dans de bonnes conditions. Malheureusement la baisse du nombre d'isards observés se poursuit, 215 isards contre 234 en 2022, 326 en 2021 et 475 en 2017. Les effets de la pestivirose sont encore bien visibles. Certains secteurs semblent plus affectés que d'autres. En effet, on observe que la rive gauche du Maudan (Seridère, Pale Bidau) est moins touchée que la rive droite de ce dernier (vallon d'Aouéran, Pas du Chô, Bassiouet). La coume du Ger, qui semblait épargnée la saison dernière, voit aussi ses effectifs chuter. La proportion de chevreaux reste extrêmement faible. Cette saison, le calcul au travers du Plan de gestion cynégétique n'autorise pas d'attributions.

UG Luchon : Le comptage a pu être réalisé et 132 isards observés (149 en 2022). Ces résultats sont mauvais et concernent tous les secteurs prospectés. La part de chevreaux est faible sur l'ensemble des petits groupes observés. Les objectifs de densité ne sont pas atteints, imposant de proposer une attribution nulle cette saison encore.

UG Larboust : Le comptage a été réalisé dans de bonnes conditions, avec des effectifs en hausse sur cette UG (255 isards observés en 2024, contre 191 en 2022). L'objectif de densité est atteint et une attribution est possible conformément au Plan de Gestion Cynégétique.

UG Oô/Gouaux de Larboust : Le comptage a été réalisé dans de bonnes conditions. Les résultats semblent indiquer que la population locale se maintient. Ainsi, 388 isards ont été observés en 2024, contre 406 en 2022, sans doute en raison de l'absence d'observation d'une chevrée sur un secteur de comptage limitrophe avec l'UG Larboust. L'objectif de densité est atteint et une attribution est possible conformément au Plan de Gestion Cynégétique.

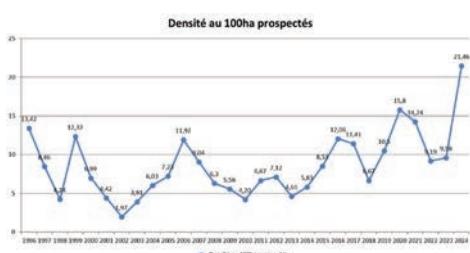
Enfin, bien qu'essentielle, la participation des chasseurs aux comptages reste très aléatoire, sauf sur certaines UG, comme sur le Larboust et Oô, où le nombre de chasseurs venus en soutien a été particulièrement important cette année. Nous remercions ces bénévoles pour leur implication dans ce protocole.



© Cédric CABAL - Florian ARROYO



PERDRIX GRISE DE MONTAGNE

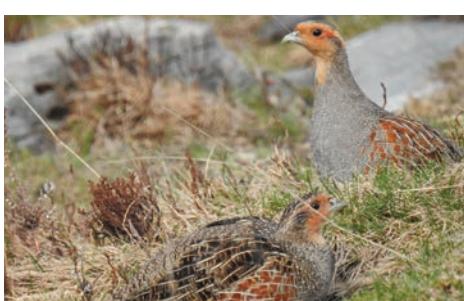


Présence et comptages : 2024 a été une bonne année pour la Perdrix Grise de montagne, malgré des conditions météorologiques printanières peu favorables. Les comptages estivaux ont mis en évidence le succès reproducteurs de l'espèce qui s'est traduit par de belles densités de populations et de nombreuses compagnies.

Pour rappel, depuis l'année dernière les chasseurs doivent déclarer leurs prélèvements via l'application nationale ChassAdapt, qui permet de suivre en temps réel l'évolution du PGC Perdrix Grise de montagne, afin de garantir une gestion durable de l'espèce et de conserver des prélèvements dans les années à venir.



© Cédric CABAL

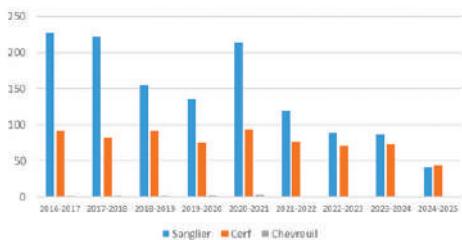


Service dégâts de gibier

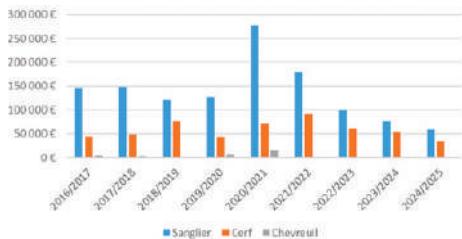


Les dégâts agricoles

Evolution des surfaces détruites



Evolution des indemnisations versées



Les résultats consolidés concernant les dégâts de Sangliers, Cerfs et Chevreuils, en surface et en volume d'indemnisations, pour l'année passée, ne sont pas encore disponibles. Les données consolidées pour la saison 2023-2024 indiquent une nette diminution des dégâts, en surface et en volume d'indemnisation.

Cette diminution s'inscrit dans une baisse constatée depuis 2020-2021, date à laquelle les dégâts, notamment de sangliers, ont explosé sous l'effet d'une augmentation des surfaces détruites mais aussi de l'inflation du prix des céréales.

La tendance actuelle est donc très encourageante et les efforts consentis par les adhérents haut-garonnais semblent payer. La Fédération invite néanmoins ses adhérents à poursuivre les efforts, dans un contexte où les prélèvement de Sangliers sont en diminution et où ceux de Cerfs semblent plafonner.

Elle rappelle que le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est la condition nécessaire au maintien de l'entente avec le monde agricole et sylvicole, et donc d'une chasse paysanne et accessible à tous.



Geochasse



Un outil numérique pour vos déclarations

Pour limiter les dégâts causés aux chasseurs et aux agriculteurs, l'État, la profession agricole et la Fédération Nationale des Chasseurs ont collaboré afin de mettre en place des outils adaptés. Un contrat a été signé pour accompagner les Fédérations de chasseurs dans la gestion des indemnisations et le déploiement de moyens cynégétiques, afin de mieux réguler les populations de grand gibier dans les paysages agricoles et forestiers.

Dans ce cadre, la Fédération s'engage à fournir des rapports mensuels en 2024, puis hebdomadaires en 2025, sur les prélèvements de sangliers dans le département. Cependant, la question de la collecte des tableaux de chasse se pose : comment être réactif sans alourdir le processus pour les adhérents ?

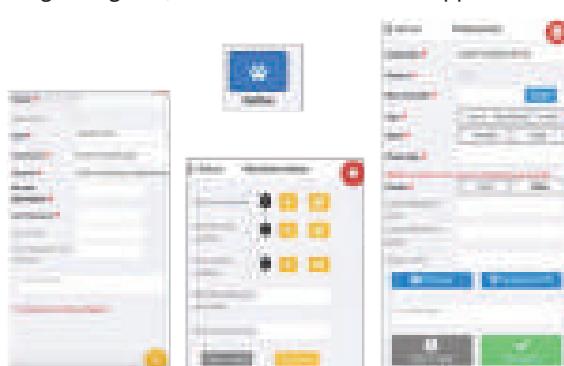
Les formulaires papier ou téléphoniques, devenus obsolètes et chronophages, cèdent peu à peu la place aux déclarations numériques, plus rapides et précises. Le choix s'est donc porté sur l'application **Geochasse**, déjà expérimenté avec succès par des fédérations voisines. Ces retours d'expérience ont convaincu la FDC31 de l'adopter.

Bilan positif

À la fin de la saison, le bilan d'utilisation s'avère très satisfaisant. Les retours des territoires de chasse sont globalement positifs, bien que certaines améliorations restent possibles.

L'application a été largement adoptée : **1 641 comptes créés** regroupant les territoires adhérents à la FDC31 et les équipes de chasse actives.

Ensemble, ces utilisateurs ont déclaré plus de **10 000 battues** et près de **14 000 prélèvements** de grand gibier, incluant les chasses à l'approche et à l'affût, ainsi que les prélèvements de renards.



Ces données permettent à la FDC31 de renforcer son rôle dans la gestion des grands ongulés, notamment du sanglier, principal responsable des dégâts agricoles, et d'établir les bilans requis pour l'administration.

À la fin du mois de février, le tableau de chasse comptabilisait déjà **5 500 sangliers prélevés**.

Des écrans simplifiés et une saisie intuitive rendent cet outil facile d'utilisation

Service environnement



Agir, restaurer, préserver...

AVESPYR : agir pour la conservation du Grand Tétras dans les Pyrénées



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31), à travers le projet AVESPYR, fédère les acteurs engagés dans la préservation du Grand Tétras dans les Pyrénées haut-garonnaises. Cette espèce bénéficie de nombreuses actions menées dans le cadre du projet, visant à maintenir et améliorer ses habitats, notamment ceux de reproduction, tout en réduisant les risques liés aux activités sportives, pastorales et de randonnées. L'équipe fédérale a su mobiliser de nombreux partenaires locaux pour initier ou soutenir des démarches de gestion et de préservation de l'espèce.

Plusieurs opérations ont déjà permis d'équiper près de 4,5 kilomètres de clôtures pastorales avec des plaquettes réfléchissantes, en partenariat avec Nature Comminges, sur les secteurs de Superbagnères et Campsaure. Cette initiative contribue à limiter les risques de collisions en vol pour les galliformes de montagne. Une autre intervention, menée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne sur la commune d'Oô, a abouti à la pose de plaquettes sur plus de 2,5 kilomètres.

Des travaux sont également conduits avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) en appui à leur projet Biodiv'Sport qui entend sensibiliser les touristes et les sportifs aux enjeux de la préservation du Grand Tétras. À cette occasion, près de 100 panneaux et fanions ont été installés par la Fédération sur les pistes de Superbagnères et les sentiers de randonnée pour informer les usagers fréquentant les zones de quiétude de l'espèce. Une vidéo explicative a également été réalisée et diffusée sur nos réseaux pour mettre en avant les actions menées à Superbagnères et sensibiliser le public à la protection du Grand Tétras.



En 2025, la FDC31 et ses partenaires souhaitent poursuivre le chantier de réouverture de la coume de Medassoles, afin de restaurer des zones propices à la reproduction du Grand Tétras en limitant la densification du rhododendron sur ce site. Cet été, une exposition sera également installée au téléski de Superbagnères en collaboration avec France Nature Environnement (FNE) et Nature Comminges. Un kakémô (bannière visuelle) spécialement conçu viendra renforcer la sensibilisation du public à la préservation de cette espèce emblématique.

Ces actions variées et complémentaires illustrent l'engagement de la FDC31 et sa capacité à mobiliser les acteurs locaux en faveur de la préservation du Grand Tétras et des milieux naturels pyrénéens.



La restauration des mares de Haute-Garonne grâce à Trame Verte et Bleue et au PRAM



Le projet Trame Verte et Bleue (TVB) est conduit depuis 2017 par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne avec le soutien technique de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie. Ce projet est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Union Européenne et la Région Occitanie. La FDC31 poursuit ainsi son engagement en faveur de la préservation et de la restauration des mares, véritables refuges pour la biodiversité et pour le gibier.

Cette année, les efforts conjoints des chasseurs locaux ont permis de réaliser des avancées significatives sur le nouveau Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) Bure-Saudrune, regroupant les communes de Poucharramet, Beaufort, Cambérnard, Sainte-Foy-de-



Peyrolières et Rieumes. En 2024, plus de 82 mares ont été recensées sur le GIC Bure Saadrune, dont une quarantaine ont fait l'objet d'un diagnostic pour identifier leurs besoins en restauration. Résultat : près de 30 mares ont été classées prioritaires et 13 ont bénéficié de travaux de restauration menés par les entreprises locales CREASOL et GECKO.

En parallèle, le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares d'Occitanie (PRAM) rassemble un collectif d'acteurs locaux œuvrant pour la préservation et la restauration des mares de la région. Dans ce cadre, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne et l'association Nature en

Occitanie (NeO) interviennent de manière complémentaire. NeO est en charge des diagnostics écologiques et du suivi pré et post-travaux, permettant d'évaluer l'état des mares et d'orienter les interventions. De son côté, la FDC31 met en œuvre les actions de restauration, en assurant la bonne réalisation des travaux et le respect du cahier des charges.

En 2024, quatre mares ont été restaurées sur les communes de Saint-Sulpice-sur-Lèze et Montaut. Ces sites feront l'objet d'un suivi sur cinq ans afin d'évaluer les bénéfices des travaux sur la biodiversité et, si nécessaire, ajuster les actions futures.

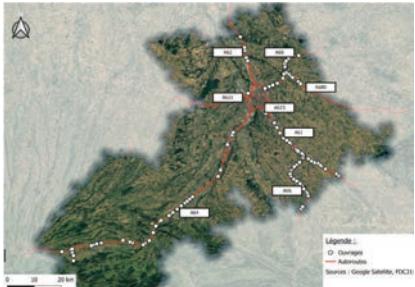
En 2025, l'aventure continue avec de nouvelles initiatives ! Fort du succès de 2024, ces actions seront élargies et des interventions supplémentaires sont en cours de programmation.



Via Fauna et Fonds Vert ILT pour restaurer et préserver les continuités écologiques



Dans le cadre des projets Via Fauna et Fonds Vert Infrastructure Linéaire de Transport, la FDC31 a mené plusieurs actions pour conserver et améliorer les corridors écologiques et tester des solutions innovantes pour préserver la biodiversité, notamment en milieu péri-urbain. Ces programmes sont soutenus par l'Office Français de la Biodiversité, la Fédération Nationale des Chasseurs, la Région Occitanie, CEMEX et le Fonds Vert de l'État.



L'objectif principal était d'identifier et de renforcer les continuités écologiques, en se basant sur des espèces indicatrices ou emblématiques pour le public : notamment le sanglier, l'écureuil roux et le hérisson. Des suivis d'espèces par GPS, la pose du premier écuropode du département et la réalisation de modélisations des habitats et des axes de déplacements de ces espèces sont autant d'outils déployés cette année par la FDC31.

Grâce à ces données et à ses savoir-faire, la FDC31 a contribué à l'élaboration de stratégies pour la Trame Verte urbaine et a soutenu des projets de planification de la biodiversité dans des territoires comme Toulouse Métropole et le PETR du Sud Toulousain.



Afin de réduire le risque de collision routière avec la faune sauvage, des piquets réflecteurs ont été installés sur deux routes départementales accidentogènes, en partenariat avec le Conseil Départemental 31. De plus, une passerelle et une drome flottante ont été mises en place avec Réseau 31 pour limiter les risques de noyade des animaux sur le Canal de Saint-Martory.

Enfin, des suivis photographiques ont été réalisés sur une centaine d'ouvrages autoroutiers non dédiés à la faune sauvage afin d'évaluer leur rôle dans la connectivité écologique, en collaboration avec la DIRSO et ASF-Vinci, pour leur permettre de mieux gérer ces éventuels passage à faune. Ces données alimenteront une base de données (SIPAF) pilotée par le Ministère de la Transition écologique et le Cerema Sud-Ouest. L'action a également permis de sensibiliser des gestionnaires comme Voies Navigables de France à l'importance des infrastructures facilitant le passage de la faune, telles que les écopoints et les échelles à faune.

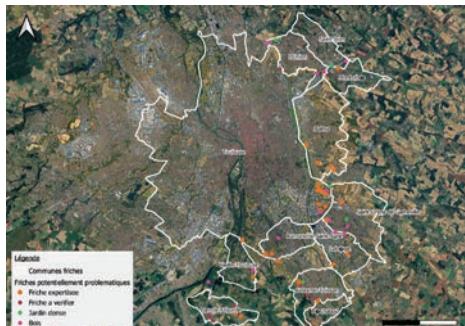
L'ensemble de ces actions montre que la Fédération des Chasseurs est un acteur majeur de l'environnement capable de mobiliser un grand nombre de structures en faveur de la préservation de la biodiversité, tout en conciliant les impératifs de développement humain.



Financé par



Oc'sanglier et Fonds Vert Pollinisateurs pour gérer le sanglier en ville

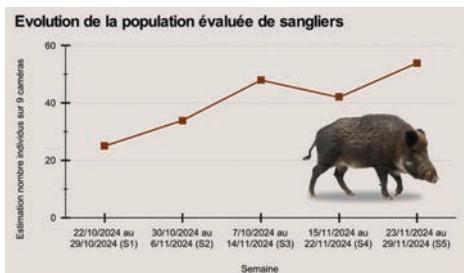


A la demande du Préfet, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Garonne apporte un appui aux services de l'Etat et aux Lieutenants de Louveterie pour la gestion du sanglier dans les zones urbaines. Plusieurs projets ont été mis en place par la FDC31 pour trouver des solutions pérennes. Parmi ces solutions, la FDC31 entend travailler sur la gestion des habitats de l'espèce afin de la dissuader d'investir les zones urbaines et qu'elle se cantonne sur les territoires chassables où elle peut être gérée par les chasseurs.

En effet, l'analyse de données GPS montre que plusieurs facteurs favorisent l'installation des sangliers en milieu urbain. La présence de friches urbaines, de ressources alimentaires abondantes et de zones non chassables jouent un rôle dans leur installation et cantonnement en ville. Bien que la chasse reste un outil essentiel de gestion en milieu rural, elle est difficilement envisageable en ville, pour des raisons de sécurité. La FDC31 souligne donc l'importance d'une gestion adaptée des habitats urbains pour éviter l'installation durable des sangliers en complément des interventions de louveterie.

Dans ce cadre, la FDC31 a engagé des actions auprès des collectivités locales, en particulier celles touchées par les nuisances causées par cette espèce pour coanimer cette démarche auprès des propriétaires des friches, à travers le projet Oc'Sanglier, cofinancé par la Région Occitanie. Onze communes de l'agglomération toulousaine ont été contactées et 7 conventions de partenariat ont été réalisées avec Lacroix-Falgarde, Péchabou, Ramonville-Saint-Agne, Labège, Saint-Orens-de-Gameville, Balma et Saint-Jean.





La FDC31 a recensé une soixantaine de zones potentiellement problématiques sur ces communes (friches, boisements et fonds de jardin susceptibles d'attirer les sangliers). Un diagnostic approfondi a été réalisé sur une trentaine de sites et une vingtaine de plans d'aménagement ont été élaborés pour transformer ces friches en prairies bocagères, dans le cadre du projet Fonds Vert Pollinisateurs, soutenu financièrement par le Fonds Vert de l'État. Les aménagements proposés réduisent l'attractivité pour les sangliers tout en favorisant la biodiversité, en particulier les insectes pollinisateurs grâce aux couverts mellifères. Par ailleurs, un plan de gestion spécifique a été mis en place sur le bois de la Peyrade à Ramonville-Saint-Agne. Des travaux ont été réalisés en novembre 2024 par la mairie, avec l'assistance technique de la FDC31, afin de limiter l'installation des sangliers.

En outre, la FDC31 a testé un protocole d'évaluation des populations de sangliers dans des zones urbaines par un suivi photographique. Cette action a été conduite dans le Bois des Chanterelles à Saint-Orens-de-Gameville pendant l'hiver 2024-2025, permettant d'estimer une population d'environ une cinquantaine d'individus. Ces données permettent d'identifier les besoins de gestion par les acteurs locaux (collectivité, Louveterie, ACCA...).

Encore une fois, la FDC31 a montré qu'elle était une structure capable de fédérer et d'apporter des solutions innovantes aux collectivités locales sur la question de la gestion de la faune sauvage pouvant occasionner des nuisances.



Oc Sanglier

EKOGNITION : un sentier pédagogique pour éveiller les enfants à la nature

À l'initiative des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) de Saint-Sulpice-sur-Lèze et Montaut, la FDC31 a porté et coordonné la création d'un sentier pédagogique, en collaboration avec les mairies des deux communes. Grâce au soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité, de la Fédération Nationale des Chasseurs et de la Communauté de Communes du Volvestre, ce projet a pu voir le jour et constitue une première pour notre Fédération !

Situé au moulin de Pesquiès, ce sentier est jalonné de cinq panneaux informatifs qui sensibilisent le public aux continuités écologiques. Ils expliquent comment les milieux agricoles, les haies, les forêts ou encore les mares jouent un rôle essentiel dans le déplacement, l'alimentation et le refuge de la faune locale. Un panneau accompagné d'une vidéo explicative met également en lumière les actions de la Fédération pour restaurer ces corridors écologiques et préserver la biodiversité.

Pour enrichir cette découverte, des supports pédagogiques sont également prévus : un livret destiné au grand public et une mallette d'empreintes pouvant être mise à disposition des scolaires. Les ACCA et la FDC31 vont prochainement engager des actions pour accueillir des scolaires sur le site pour leur permettre de mieux comprendre comment préserver notre patrimoine naturel.



Les prestations environnementales

Préserver les territoires de chasse et garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans les projets photovoltaïques



Les projets photovoltaïques ont des impacts sur les pratiques de chasse et sur le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. La FDC31 travaille en collaboration avec tous les porteurs de projets photovoltaïques du département afin de garantir l'intégration de ces installations dans les territoires de chasse. Cette coopération vise à aboutir à des projets vertueux en définissant et en mettant en place des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement des impacts sur la faune sauvage et sur les activités cynégétiques. L'objectif est notamment d'assurer le maintien d'une chasse sécurisée aux abords de ces sites, préservant ainsi l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Construite par la FDC31 comme une démarche concertée entre la Fédération, l'ACCA ou l'AICA concernée et le porteur de projets, la FDC rend ensuite un avis auprès du Préfet sur le projet en CDPENAF. Seuls les projets ayant été instruits avec la Fédération et ses adhérents, et ayant apporté des mesures jugées suffisantes par les acteurs cynégétiques, donnent lieu à des avis fédéraux favorables. Cette année, une dizaine d'études d'impact cynégétique ont été menées sur plusieurs communes du département, sur tous types de projets photovoltaïques, agrivoltaïques et flottants.

Accompagner la SNCF face à l'accroissement des collisions ferroviaires

Depuis 2019, la FDC 31 mène un accompagnement à l'identification de secteurs de collisions ferroviaires avec la grande faune, et au dimensionnement de mesures permettant de limiter ce risque.



Pour ce faire, des suivis photographiques sont notamment réalisés pour SNCF-Réseau afin d'évaluer les points chauds de collisions sur des tronçons identifiés comme sensibles. L'objectif principal est d'estimer la fréquentation des oiseaux près des voies ferrées et de proposer des aménagements pour réduire les risques de collision. En mars dernier, les personnels fédéraux, accompagnés des agents de la SNCF, ont effectué des prospections terrain visant à identifier les indices de présence et à compléter les données photographiques recueillies.

Les résultats obtenus indiquent une fréquentation réduite des abords des voies par ces grands mammifères, comparativement à l'année précédente, ce qui semble en phase avec la diminution du nombre de collisions rapportées et la gestion de la végétation.



Accompagner la remise en état écologique de sites industriels



Depuis plusieurs années, la Fédération travaille aux côtés de Cemex France pour intégrer la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC) sur trois sites d'extraction alluvionnaire à Saint-Elix-le-Château, Salles-sur-Garonne et Lavernose-Lacasse. Cet accompagnement vise à concilier exploitation des gravières et préservation de la biodiversité à travers des aménagements spécifiques.

Parmi les actions mises en place, la création de mares et de points d'eau peu profonds ou l'aménagement de micro-falaises, favorisent la reproduction d'espèces protégées comme l'Hirondelle de rivage et du Guêpier d'Europe. Un suivi écologique régulier effectué par la FDC31 évalue l'efficacité de ces dispositifs sur la faune et la flore, et alimente les plans de gestion établis par les services fédéraux pour optimiser leur impact tout en limitant la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

D'autres initiatives sont en projet, comme l'installation de radeaux flottants végétalisés et minéralisés pour les Sternes et le Petit Gravelot, ainsi que la création de 2 500 m² de plateformes de graviers et de 2,2 hectares de zones humides dédiées aux limicoles et autres espèces d'intérêt écologique. Une obligation réelle environnementale (ORE) est également en cours de développement sur le site de Saint-Elix-le-Château afin que la gestion du site soit assurée par la FDC31, en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité pour les 20 prochaines années.

Ces prestations font valoir la compétence du réseau cynégétique départemental en matière d'accompagnement des porteurs de projets, au même titre que n'importe quelle association environnementale. Elles mettent en avant la rigueur et l'efficacité du travail des personnels fédéraux, appuyés par nos adhérents.





Service Communication



Vers une nouvelle stratégie

2024 : UNE COMMUNICATION FÉDÉRALE QUI PREND DE L'AMPLEUR !

Retrouvez-nous sur LinkedIn et Facebook :

FDC31 - Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne

Suivez-nous sur Instagram :

@federationeschasseurs31

Abonnez-vous à notre chaîne YouTube : **@FDC31**

La communication est aujourd’hui l’arme utilisée par les détracteurs de la chasse pour attaquer notre loisir. La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne ne peut plus faire l’économie d’une communication active et massive ; elle choisit aujourd’hui de mettre en avant le sérieux, la compétence et la bonne volonté de ses adhérents et des actions conduites par ses personnels en faveur de la sécurité, de l’environnement et du vivre-ensemble.

Il y a un an, la Fédération Départementale de la Haute-Garonne faisait ses premiers pas sur les réseaux sociaux, un pari audacieux pour partager nos engagements et nos projets. Un compte LinkedIn et une chaîne YouTube ont donc été ouverts en préparation d’autres médias grand public, et en vue de témoigner que la chasse, la biodiversité et la gestion des territoires coexistent harmonieusement dans notre département.

En 2024, notre objectif était d’informer et sensibiliser le grand public, notamment le public professionnel, son réseau d’adhérents et ses partenaires, aux actions conduites par la Fédération et ses adhérents.

Quelques chiffres clés de notre première année sur les réseaux sociaux :

→ **LinkedIn**

■ **1850 abonnés**, soit 65 % de plus que nos espérances initiales !

■ **90 articles publiés**,

■ **166 000 impressions et 3 400 réactions** : un bel écho pour une fédération départementale sur un réseau professionnel.

■ Des contenus qui vous ont passionnés, notamment :

- La réintroduction de l’Ours brun dans les Pyrénées.
- Le projet Via Fauna (écuroducs, suivis d’infrastructures, dispositifs anti-collision).
- Nos travaux pour protéger le Grand Tétras.
- Le suivi de la faune sauvage et les campagnes de baguage.

→ YouTube

■ **320 abonnés,**

■ **19 vidéos** qui ont générées **12 600 vues**,

■ **280 000 impressions**,

■ Des contenus qui vous ont captivés, tels que :

- La chasse en zone à ours.
- La formation du permis de chasser.
- Nos travaux en faveur de la Perdrix grise de montagne.
- Le sanglier en zone urbaine.

→ Site internet

■ **105 publications**,

■ **7 100 visiteurs** pour **19 500 pages vues**,

■ **1^{ère}** Fédération Départementale des Chasseurs de la Région Midi Pyrénées.

→ Newsletter

Un total de **3 Newsletters** a été envoyé à **9 000 abonnés** comprenant l'actualité cynégétique 2024. Ce mode de communication est apprécié des utilisateurs du numérique voulant être tenu informé sans consulter régulièrement nos réseaux.

Merci à vous, lecteurs et abonnés, pour votre intérêt et votre soutien. C'est dans cette dynamique que nous avons le plaisir de vous annoncer que votre Fédération s'est lancée sur Facebook et Instagram. Ces nouveaux outils de communication nous permettront de mettre en avant nos initiatives sous un format plus visuel et accessible, tout en touchant de nouveaux publics. Notre objectif est de mieux faire connaître la diversité de nos missions, d'élargir notre audience et de sensibiliser davantage le grand public aux enjeux portés par notre Fédération et ses adhérents.

→ Chasse sur son 31

Notre revue annuelle a été envoyée à **12 300 destinataires**, incluant nos 9 400 chasseurs adhérents, 586 communes, ainsi que 321 élus et Fédérations Départementales des Chasseurs. Ce support met en lumière les missions de la FDC 31 en matière de gestion de la faune sauvage et d'aménagement du territoire, tout en abordant des thématiques réglementaires, sanitaires et nationales. Cette année, plusieurs sujets majeurs ont été traités, notamment la situation des espèces gibiers en 2024, l'impact des friches urbaines, l'action nationale de ramassage des déchets : j'aime la nature propre, le développement du photovoltaïque, les projets de préservation des continuités écologiques et les Groupements d'Intérêt Cynégétique.

Un outil essentiel pour informer et sensibiliser nos adhérents et partenaires !

→ Les Pyrénéennes

La FDC31 était présente au salon agricole **Les Pyrénéennes** en septembre dernier pour valoriser son rôle dans la protection des productions agricoles et sylvicoles, la promotion de la venaison et l'éducation à l'environnement. À travers des animations, des dégustations et des échanges, la Fédération a rappelé l'importance de l'équilibre faune-activités humaines, du gibier comme ressource saine et naturelle et de la sensibilisation à l'écologie. Quatre jours riches en rencontres et en partages au pied des Pyrénées !

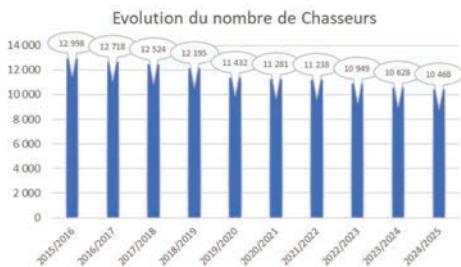
Avec cette démarche, et avec une communication de qualité, nous entendons renforcer nos liens avec nos adhérents, nos partenaires, ainsi qu'avec l'ensemble des citoyens, et affirmer notre engagement à l'échelle départementale.



Service Guichet Unique



Vente en ligne, à l'accueil ou par correspondance



Tous les ans, les chasseurs doivent acquérir leur validation annuelle pour pouvoir chasser. En Haute-Garonne, sur la saison 2024/2025 nous comptabilisons 10 470 chasseurs ayant validé dans notre département, auxquels s'ajoutent 150 validations temporaires.

La baisse des validations se situe habituellement autour de 2.5 % par an, cette année nous consta-

tions que cette baisse n'est que de 1.5%. Notons que les validations « nouveaux chasseurs » (NC) sont en progression avec 386 candidats qui ont validé cette saison. La communication en faveur des jeunes chasseurs, les actions pour favoriser l'accueil sur les territoires ou encore l'amélioration des conditions d'inscription des chasseurs, sont des facteurs favorables à ce maintien. La nouvelle possibilité de valider par internet pour ces nouveaux chasseurs dès la 1ère année, est aussi un moyen de capter plus facilement ces validations.

Les ventes de validations départementales diminuent d'année en année, le chiffre est de 4650 cette saison. Les validations nationales, quant à elles, progressent : 5820 cette saison (y compris les 389 NC). Elles représentent 55% des validations.

Ce chiffre confirme l'évolution de la pratique de la chasse. Les chasseurs choisissent de plus en plus la validation nationale, ces adeptes sont à la recherche de découvertes et de convivialité dans toutes les régions françaises et dans le Sud-Ouest en particulier.

217 femmes ont demandé la validation cette saison.

→ Autres chiffres clés

- 386 validations nouveaux chasseurs
- 8092 assurances Chasse contractées
- 45 parrainages

ÇA NE VOUS A PAS ÉCHAPPÉ !

En 2024, le programme des validations a changé (vos habitudes aussi !) pour vous simplifier les démarches et rendre la saisie par internet plus conviviale. Cette mise à jour a été aussi l'occasion de faire des vérifications de vos données. Ce nouveau programme a été très bien accueilli par les utilisateurs. Les nouveautés ont permis de faire la saisie pour des tierces personnes (parent, ami, voisin), ou encore ont permis aux nouveaux chasseurs de faire leur 1^{re} demande par internet tout en bénéficiant du prix préférentiel.

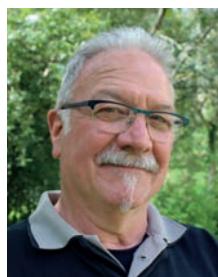
Les élus de la FDC31



Des référents sur tout le territoire

LES ÉLUS REPRÉSENTENT LA FÉDÉRATION DE LA HAUTE-GARONNE DANS TOUT LE DÉPARTEMENT

Ils constituent le conseil d'administration et participent aux commissions afin de définir et d'évaluer la mise en œuvre de la politique fédérale et le développement de la chasse dans le département.



Bernard DUQUESNE



Amandine BREQUE



Christophe IZARD



Guillaume ADER

Coteaux du Gers et de Gascogne

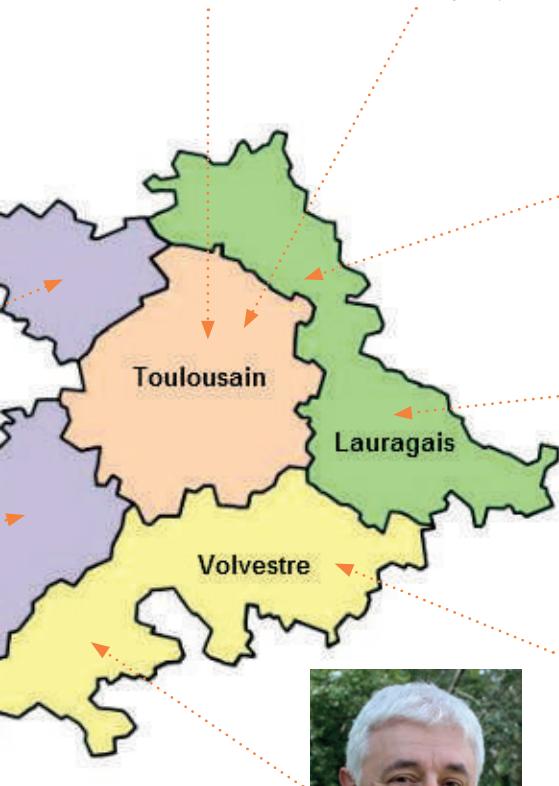
Pyrénées Centrales



Alain MESSAL



Christophe JEAN



Didier MERLE



Jean-Jacques RAMADE



Jean-Pierre NICCOLI



Jean-Bernard PORTET



Christophe SINIGAGLIA



Joël BALLESTRIN

Représentant organisations
territoriales hors ACCA/AICA

Le personnel fédéral



Des collaborateurs au service des chasseurs

**L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION DE LA HAUTE-GARONNE
A ŒUVRÉ DURANT TOUTE LA SAISON 2024-2025**

Ainsi que toutes les personnes en contrat, en convention, services civiques et stagiaires qui ont participé aux missions de la FDC.



Sébastien DEJEAN



Fabrice ALIACAR



Arnaud GAUJARD



Johan ROY



Florian ARROYO



Virginie AUDOUY



Camille BERGÉ



Dorian BROUSSE



Cédric CABAL



Shania COULSON



Romain DA COSTA



Geoffrey DARMANI



Alberic GERMAIN



Julie GRÉZELEAU



Jeanne HIDEUX-GIRARDIN



Michaël LAPEYRADE



Romain MONGEOT



Annick MULOT



Mathis RUFFIÉ

Organigramme des services

RESPONSABLE DES SERVICES

SÉBASTIEN DEJEAN



Accueil physique
et téléphonique

Service adhérents
Coordinateur
Fabrice Aliacar

Service Formation
Coordinateur
Fabrice Aliacar

Service Dégâts de Gibier
Coordinateur
Arnaud Gaujard

Service Suivi Faune Sauvage, plan de chasse et plan de gestion
Coordinateur
Arnaud Gaujard

Conseils juridiques
Fabrice Aliacar

Gestion technique
Michaël Lapeyrade

Gestion technique
Florian Arroyo

Gestion technique
Cédric Cabal

Espace adhérent
Camille Bergé
Julie Grézeleau

Gestion administrative
Julie Grézeleau
Camille Bergé

Gestion administrative
Virginie Audouy
Julie Grézeleau

Gestion administrative
Julie Grézeleau
Camille Bergé

Cartographie
Florian Arroyo
Annick Mulot

Formateurs
Michaël Lapeyrade
Fabrice Aliacar
Mathis Ruffié
Geoffrey Darmani
Romain Mongeot
Romain Da Costa
Cédric Cabal

Estimateurs
Florian Arroyo
Cédric Cabal
Michaël Lapeyrade
Geoffrey Darmani
Romain Mongeot
Romain Da Costa

Techniciens
Arnaud Gaujard
Florian Arroyo
Cédric Cabal
Michaël Lapeyrade
Fabrice Aliacar
Geoffrey Darmani
Romain Mongeot
Romain Da Costa
Albéric Germain

Coordination de l'ensemble des services de la FDC31
Relations avec le Président et le Conseil d'Administration

Camille Bergé - Virginie Audouy
Julie Grézeleau - Annick Mulot





Rapport d'activité 2024-2025



Fédération des Chasseurs 31

23 Chem. de Laveran CS 90002 | 31390 Carbonne
05 62 71 59 39 | fdc31@chasseurdefrance.com
www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/